



MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATeC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Studio Tim Fu LTD, London p.a. Arcadie SA, Rudi Nieveen, au nom de Jogne Invest SA, à Broc, Parc du chocolat Cailler - Secteur 3 Périmètre P3.2 : Serre à cacao - Construction d'une serre à but touristique accueillant espaces de plantations, découvertes et dégustations multiples yc 14 sondes géothermiques soit sur l'article n° 322 RF Broc.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir du 21.03.2026**. En raison de la suspension prévue par le Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), la durée de l'enquête sera prolongée de 7 jours avant et après le dimanche de Pâques.



Broc, le 20.03.2026